

Réunion du Comité du 27 Juin 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à ST SULPICE LE GUERETOIS le 27 Juin 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 21 Juin 2023

Présents : AUDOUX Patricia ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BARNAUD François ; BATHIER Jérémy ; BODEAU Eric ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DELANNOY Pascal ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; HIVERT Eric ; HUMBERT Isabelle ; JANNOT Florence ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MOUTAUD Christophe ; MOUTAUD Dominique ; NIQUET Jean-Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PETITJEAN Daniel ; PHILIPPON Kévin ; PICHON Sabine ; PICQUENOT Quentin ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; VAREILLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VIARD Philippe ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; BOGAERT Marie-Laure ; JAMMOT Brigitte ; LARIGAUDERIE Gilles ; LEONNARD Marie ; LESTERPT Gérard ; PASCAUD Pierre ; PATARD Ludovic ; ROUSSILLAT Franck.

Excusés : AUGROS Evelyne ; BEUZE Daniel ; BIGALION Marie-Pierre ; BOISRAMIER Guy ; BOURSAULT Sébastien ; BRIAULT Frédéric ; CARIAT Jacky ; CHETIF Evelyne ; DINDAULT Gérard ; FILLOUX Patrice ; GLENISSON Marie-Claude ; GRIMAUD Hervé ; LAMONTAGNE Gilles ; LARDY Loïc ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MERLAUD Jean-Luc ; PENOT Gilles ; PIOFFRET Jean-Marc ; VAN DRIEL Arie ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien ; VIRMONT Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur MATIGOT Jean-Roland

VERBRUGGHE Isabelle (ST PRIEST LA FEUILLE) donne pouvoir à VIARD Philippe (LA SOUTERRAINE)
BARBAIRE J-Luc (SAINT VAURY) donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick
CARIAT Jacky (FURSAC) donne pouvoir à RIOT Philippe
LAMONTAGNE Gilles (BETETE) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
VANDRIEL Arie (CHAMPSANGLARD) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain

DELIBERATION n°2023-02-036

Collège : Déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	14	42
Pouvoirs	0	0
Votants	14	42

Code nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Objet : Projet de nouvelle unité de valorisation énergétique en remplacement de l'actuelle Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole

Lancement de la procédure de création du Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 541-43 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que la Communauté urbaine Limoges Métropole (ci-après « Limoges Métropole »), le Syndicat mixte fermé Évolis 23 (ci-après « Évolis 23 ») et le Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute-Vienne (ci-après « Syded 87 ») sont trois entités possédant la compétence de traitement des déchets non dangereux sur le département de la Haute-Vienne et sur une partie du département de la Creuse ;

Considérant que Limoges Métropole, Évolis 23 et le Syded 87 ont créé une entente intercommunale le 11 février 2020 afin de gérer trois installations de traitement des déchets : le centre d'enfouissement à Bellac, le centre de recyclage et la centrale énergie déchets à Limoges ;

Considérant que Limoges Métropole, Évolis 23 et le Syded 87 envisage de réaliser une nouvelle unité de valorisation énergétique (ci-après « UVE ») en remplacement de l'actuelle Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM).

Considérant que les trois entités cherchent désormais à renforcer le portage juridique et politique de ce futur équipement stratégique pour l'avenir du territoire ;

Considérant qu'une nouvelle structure devra être en mesure de porter un projet et un équipement, et donc disposer d'une capacité juridique propre ;

Considérant que la structure devra accepter et traiter entre 10 et 15% des tonnages d'apporteurs extérieurs (CHU, clients privés, collectivités autres que les 3 membres actuels...), sans pour autant que les apporteurs extérieurs deviennent membres de celle-ci ;

Considérant qu'après avoir étudié différents scénarios de portage, la création d'un groupement d'intérêt public (ci-après « GIP ») dédié semble être la solution la plus adaptée, tandis que la création d'un syndicat mixte ne semble pas possible pour le portage d'un seul équipement et service lié au traitement des déchets et qu'une SPL ne peut intervenir pour le compte de non membres.

Considérant que le lancement de la consultation du marché de conception, réalisation et exploitation de la nouvelle UVE est prévu fin juillet 2023 et qu'à cette date, le GIP ne sera pas créé ;

Considérant qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être passée entre Limoges Métropole, Evolis 23 et le Syded 87 afin que Limoges Métropole porte le projet de conception et de réalisation de la nouvelle UVE ;

Considérant qu'une fois le GIP constitué, les contrats contractés à l'occasion de la co-maîtrise d'ouvrage et les biens lui seront transférés afin qu'il continue le projet de conception, de réalisation et d'exploitation de la nouvelle UVE ;

Considérant que dans l'hypothèse où le GIP ne pouvait être créé, une autre structure sera créée et les contrats contractés à l'occasion de la co-maîtrise d'ouvrage et les biens lui seront transférés afin qu'elle continue le projet de conception, de réalisation et d'exploitation de la nouvelle UVE de traitement des déchets résiduels.



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- De poursuivre l'instruction de la création d'un groupement d'intérêt public chargé de gérer le projet de conception, de réalisation et d'exploitation de la nouvelle unité de valorisation énergétique de traitement des déchets résiduels entre Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded 87 ;
- De travailler à déposer la demande préalable de création auprès de la préfecture de région Nouvelle Aquitaine d'ici l'automne 2023, puis d'engager les échanges avec les services de l'Etat en vue de la mise au point du dossier pour permettre aux futurs fondateurs du GIP de délibérer officiellement, après consultations légales, sur la création du GIP en 2024, pour une création officielle du GIP au 1er janvier 2025 ;
- De prévoir d'ores et déjà la substitution de la nouvelle structure une fois créée à Limoges Métropole, à Evolis 23 et au Syded 87 et le transfert des contrats contractés et des biens relatifs à cette nouvelle UVE lorsque la nouvelle structure sera créé ;
- D'autoriser le président à exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

PUBLICATION : 30 JUIN 2023

A NOTH
Le Président
Patrick Rougeot

ÉVOLIS 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandus Fougeus, cs. 25300 Noth - tél. 05 85 89 06 00